

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 1.1      | 08.01.2025        | 10.08.2023                    |
|          |                   | Date d'impression: 21.05.2025 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Nom commercial  | : RHEOBYK-7470 CA    |
| Code du produit | : 000000000000121919 |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| Utilisation de la substance/du mélange | : Additif rhéologique |
|----------------------------------------|-----------------------|

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                |                                                    |
|----------------|----------------------------------------------------|
| Société        | : BYK-Chemie GmbH<br>Abelstrasse 45<br>46483 Wesel |
| Téléphone      | : +49 281 670-0                                    |
| Téléfax        | : +49 281 65735                                    |
| Information    | : Regulatory Affairs                               |
| Téléphone      | : +49 281 670-23532                                |
| Téléfax        | : +49 281 670-23533                                |
| Adresse e-mail | : GHS.BYK@altana.com                               |

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                  |                                                |
|----------------------------------|------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4      | H302: Nocif en cas d'ingestion.                |
| Irritation cutanée, Catégorie 2  | H315: Provoque une irritation cutanée.         |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version: 1.1 Date de révision: 08.01.2025 Date de dernière parution: 10.08.2023 Date d'impression: 21.05.2025

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 3470-98-2 1-butylpyrrolidine-2-one

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution d'une urée modifiée

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration |
|--------------|---------|----------------|---------------|
|--------------|---------|----------------|---------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version:  
1.1

Date de révision:  
08.01.2025

Date de dernière parution:  
10.08.2023  
Date d'impression: 21.05.2025

|                                         | No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement |                                                                 | (% w/w)        |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| 1-butylpyrrolidine-2-one                | 3470-98-2<br>222-437-8<br>01-2120062728-48        | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319 | >= 50 - <= 100 |
| inorganic alkaline earth metal compound | -                                                 | Eye Irrit. 2; H319                                              | >= 1 - < 3     |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version:  
1.1

Date de révision:  
08.01.2025

Date de dernière parution:  
10.08.2023  
Date d'impression: 21.05.2025

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Composés halogénés  
Chlorure d'hydrogène  
Oxydes de carbone  
Oxydes de métaux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 1.1      | 08.01.2025        | 10.08.2023                    |
|          |                   | Date d'impression: 21.05.2025 |

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.<br>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.<br>Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.                                                                                                                                                                                                                                  |
| Mesures d'hygiène                                               | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.                                                                                                                                     |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |                                                              |                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.<br>Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage             | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.                                                                                      |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Donnée non disponible |
|--------------------------------|-------------------------|

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- |                               |                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure<br>Lunettes de sécurité à protection intégrale<br>Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection des mains          |                                                                                                                                                                                                             |
| Matériel                      | : Gants en néoprène                                                                                                                                                                                         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 1.1      | 08.01.2025        | 10.08.2023                    |
|          |                   | Date d'impression: 21.05.2025 |

|                                   |                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Remarques                         | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches<br>Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

|                   |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                       |                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique                                                         | : liquide                                                                              |
| Couleur                                                               | : jaune                                                                                |
| Odeur                                                                 | : caractéristique                                                                      |
| Seuil olfactif                                                        | : Donnée non disponible                                                                |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : < -75 °C<br>Méthode: derived                                                         |
| Début d'ébullition                                                    | : 240 °C<br>Méthode: derived                                                           |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible                                                                |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible                                                                |
| Point d'éclair                                                        | : 108 °C(1,013 hPa)<br>Méthode: 49 (Pensky-Martens)                                    |
| Température d'auto-inflammation                                       | : > 200 °C (1,013 hPa)<br>Méthode: M0062 (Analytics Wesel)                             |
| Température de décomposition                                          | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| pH                                                                    | : 6 (20 °C)                                                                            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 1.1      | 08.01.2025        | 10.08.2023                    |
|          |                   | Date d'impression: 21.05.2025 |

Concentration: 1 %  
Méthode: Universal pH-value indicator

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 380 mPa.s (20 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non miscible  
  
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 8 hPa (20 °C)  
Méthode: derived

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,077 g/cm<sup>3</sup> (20 °C, 1,013 hPa)  
Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter l'humidité.

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version:  
1.1

Date de révision:  
08.01.2025

Date de dernière parution:  
10.08.2023  
Date d'impression: 21.05.2025

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 955,11 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Produit:

Remarques : Peut irriter la peau.  
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version:  
1.1

Date de révision:  
08.01.2025

Date de dernière parution:  
10.08.2023  
Date d'impression: 21.05.2025

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité à dose répétée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 1.1      | 08.01.2025        | 10.08.2023                    |
|          |                   | Date d'impression: 21.05.2025 |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.                                                                                                                                        |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version:  
1.1

Date de révision:  
08.01.2025

Date de dernière parution:  
10.08.2023  
Date d'impression: 21.05.2025

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |                                                       |
|------|---|-------------------------------------------------------|
| ADR  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |   |                                                       |
|------|---|-------------------------------------------------------|
| ADR  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |   |                                                       |
|------|---|-------------------------------------------------------|
| ADR  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                 |   |                                                       |
|-----------------|---|-------------------------------------------------------|
| ADR             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG            | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA (Cargo)    | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA (Passager) | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|                                                                                                            |   |                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

|          |                   |                               |
|----------|-------------------|-------------------------------|
| Version: | Date de révision: | Date de dernière parution:    |
| 1.1      | 08.01.2025        | 10.08.2023                    |
|          |                   | Date d'impression: 21.05.2025 |

substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importantes ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-7470 CA

Version:  
1.1

Date de révision:  
08.01.2025

Date de dernière parution:  
10.08.2023  
Date d'impression: 21.05.2025

Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|               |      |
|---------------|------|
| Acute Tox. 4  | H302 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Irrit. 2  | H319 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR